



COMPTE RENDU

Séance du Conseil de communauté du

6 mai 2009

PRESENTS : Mmes BERTHET Annie, BOUVRET Véronique, CHAVETNOIR Béatrice, GAY Evelyne, TINGUELY Sylvie, MM. ARBEZ Mathias, BAILLY-SALINS Régis, CAMELIN José, DAVID Bernard, GODIN François, HUGON Xavier, LAFORGE Francis, LESEUR Francis, MICHELIN Dominique, NIVEAU Stéphane, PRUVOT Michel, PUILLET Michel, RECHT Alain, REGARD Bernard, SCHIAVI Philippe

EXCUSES AVEC POUVOIR : M. HANNON Jean-Paul (pouvoir à E.GAY) et M.CAMELIN José à partir de la délibération n°2009/037 (pouvoir à A.BERTHET)

L'an deux mille neuf, le 6 mai à 18h30, le Conseil de communauté légalement convoqué en séance publique s'est réuni à la Communauté de communes, sous la présidence de Monsieur François GODIN.

Monsieur le Président ouvre la séance en remerciant les membres présents et excuse M. HANNON Jean-Paul (pouvoir à E.GAY).

L'assemblée désigne comme secrétaire de séance Monsieur Xavier HUGON.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance.

Délibération n°2009/031 : Installation de Monsieur Philippe SCHIAVI comme délégué au sein de la Communauté de communes

Monsieur le Président informe l'assemblée que Mademoiselle Fanny CONRY, déléguée de la commune de Prémanon au Conseil de communauté, a démissionné de ses fonctions au sein du Conseil municipal de Prémanon.

Le Conseil municipal de Prémanon, dans sa séance du 27 mars 2009, a désigné Monsieur Philippe SCHIAVI pour représenter la Commune de Prémanon au sein de la Communauté de communes en remplacement de Mademoiselle Fanny CONRY.

Le Conseil de communauté prend acte de l'installation de Monsieur Philippe SCHIAVI comme délégué à la Communauté de communes pour la commune de Prémanon.

Délibération n°2009/032 : Approbation du compte rendu de la réunion du 18 mars 2009

Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir formuler les éventuelles remarques concernant le compte-rendu de la réunion du Conseil de communauté du 18 mars 2009.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **APPROUVE** à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 18 mars 2009 sans qu'aucune remarque ne soit formulée.

Délibération n°2009/033 : Election du 2^{ème} Vice-président de la Communauté de communes en remplacement de Mlle Fanny CONRY

En application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 9 des statuts de la Communauté de communes modifié, il est procédé à l'élection du 2^{ème} Vice-président de la Communauté de communes en remplacement de Mlle Fanny CONRY démissionnaire.

Candidat : Madame Véronique BOUVRET

Au 1^{er} tour de scrutin

Votants : 21

Suffrages exprimés : 20

Majorité absolue : 11

Le Conseil de communauté **ELIT** Madame Véronique BOUVRET 2^{ème} Vice-présidente de la Communauté de communes au premier tour de scrutin avec 20 voix pour.

Délibération n°2009/034 : Désignation d'un délégué au Syndicat Mixte de Développement Touristique de la Station des Rousses en remplacement de Mlle Fanny CONRY

Vu les articles L 5721-1 à L 5721-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts du Syndicat Mixte de Développement Touristique de la Station des Rousses,
Il est procédé à un vote pour désigner un représentant de la Communauté de communes au sein du Comité syndical du Syndicat Mixte de Développement Touristique de la Station des Rousses en remplacement de Mlle Fanny CONRY démissionnaire.

Candidat : Monsieur Bernard REGARD

Le Conseil de communauté **DESIGNE**, avec 21 voix pour, Monsieur Bernard REGARD en tant que représentant titulaire de la Communauté de communes au sein du Comité syndical du Syndicat Mixte de Développement Touristique de la Station des Rousses.

Délibération n°2009/035 : Désignation d'un délégué à la SAEM SOGESTAR en remplacement de Mlle Fanny CONRY

Vu les articles L 1521-1 à L 1525-3 et R 1524-1 à R 1524-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts de la SAEM SOGESTAR et notamment son article 13,
Il est procédé à un vote pour désigner un représentant de la Communauté de communes au sein du Conseil d'Administration de la SAEM SOGESTAR en remplacement de Mlle Fanny CONRY démissionnaire.

Candidat : Madame Véronique BOUVRET

Le Conseil de communauté **DESIGNE**, avec 21 voix pour, Madame Véronique BOUVRET en tant que représentante de la Communauté de communes au sein du Conseil d'Administration de la SAEM SOGESTAR

Délibération n°2009/036 : Remplacement de Mlle Fanny CONRY au sein des diverses commissions

- Commission d'appel d'offres

Election de Monsieur Bernard REGARD en tant que membre titulaire de la commission d'appel d'offres avec 21 voix pour.

- Commission « activités de neige »

Désignation de Monsieur Philippe SCHIAVI avec 21 voix pour.

- Commission « diversification des activités »

Désignation de Monsieur Bernard REGARD avec 21 voix pour.

- Commission « communication/Technologie de l'Information et de la Communication »

Désignation de Madame Véronique BOUVRET avec 21 voix pour.

- Comité syndical du Parc naturel régional du Haut-Jura (suppléant de Francis LESEUR)

Désignation de Monsieur Bernard REGARD avec 21 voix pour.

Monsieur Bernard REGARD explique également qu'il souhaite être remplacé par Monsieur SCHIAVI en tant que représentant de la Communauté de communes au sein du SICTOM du Haut-Jura. Le Conseil de communauté accepte à l'unanimité cette proposition.

Monsieur José CAMELIN s'excuse de quitter l'assemblée mais il doit assister à une réunion du Syndicat des eaux. Monsieur José CAMELIN donne pouvoir à Madame Annie BERTHET.

Délibération n°2009/037 : Adhésion au service mutualisé lié à l'informatique de gestion du SIDEC pour les collectivités et établissements publics du Jura

Monsieur le Président expose que, dans le cadre de ses missions d'intérêt collectif, le SIDEC a décidé d'institutionnaliser son service mutualisé d'aide à l'Informatique De Gestion (IDG) pour les collectivités et établissements publics du Jura. Ce service a pour objectifs :

- la mise en place et l'installation de progiciels de gestion dans une logique de réduction des coûts,
- un service public de proximité efficace grâce à la spécialisation et la mutualisation des compétences concernant leur utilisation : formation mutualisée, assistance centralisée, mises à jour techniques et règlementaires, ...
- la prise en charge de la maintenance des matériels acquis par la collectivité sur les conseils éventuels du SIDEC selon la demande.

Il s'agit d'une mission optionnelle mise en œuvre pour toutes les collectivités et établissements souhaitant adhérer spécifiquement pour cette action et la développer en commun avec le SIDEC.

Le SIDEC a arrêté une grille de contribution budgétaire annuelle non soumise à TVA permettant à chacun des adhérents à ce service mutualisé de participer en fonction :

- de l'importance démographique des collectivités : 0,60€ par habitant pour 2009,
- de la mutualisation des coûts d'assistance, de mise à niveau, d'accompagnement sur le terrain pour les 3077 applications réellement coordonnées par le SIDEC : 184€ par application pour 2009.
- du coefficient de réduction correspondant au nombre d'années d'adhésion initiale, détail joint en annexe.

Dans ce cadre, pour l'adhésion de notre collectivité au service mutualisé IDG du SIDEC, il est demandé une somme de 986,30€ pour l'année 2009, sans application de TVA.

Il est proposé aux membres du Conseil de communauté de délibérer en vue de cette adhésion à ce service mutualisé IDG du SIDEC.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du SIDEC du 24 janvier 2009 relative à sa mission d'aide à l'Informatique De Gestion (IDG)

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, à l'unanimité :

ARTICLE 1 : APPROUVE l'adhésion de la collectivité aux missions d'intérêt commun du SIDEC concernant le service mutualisé d'aide à l'Informatique De Gestion (IDG) avec les logiciels WMAGNUS pour les collectivités et établissements publics du Jura.

ARTICLE 2 : APPROUVE les conditions financières telles que susvisées, pour la mise en place de ce service, soit la somme de 986,30€, sans application de TVA, fixée pour l'année 2009.

ARTICLE 3 : INDIQUE que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la collectivité pour l'année 2009.

ARTICLE 4 : AUTORISE Monsieur le président à signer tout document relatif à cette affaire.

Délibération n°2009/038 : Contrat de station 2007/2013 - rénovation de l'office de tourisme de Prémanon

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil qu'un plan de rénovation des offices de tourisme de la Station des Rousses est inscrit au Contrat de station 2007/2013 au titre de la fiche 4.1.4.

Les objectifs de cette opération sont les suivants :

- améliorer l'accueil et l'information des visiteurs
- améliorer les conditions d'exploitation et de travail pour le personnel
- faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite
- mettre en valeur l'artisanat local par la mise en place d'une exposition dans chaque antenne

Un programme de travaux a donc été établi sur 4 ans : il prévoit la rénovation des antennes de Prémanon en 2009, de Lamoura en 2010 et de Bois d'Amont en 2011. La Maison du tourisme des Rousses a déjà fait l'objet d'une importante réhabilitation en 2008.

Monsieur Laurent RICHARD précise que le local de l'office de tourisme de Prémanon fait 34 m².

Le bureau d'études INGEBAT a produit une note explicative des travaux envisagés et une estimation du coût de l'opération.

Nature des dépenses	Montant HT
- Travaux de rénovation	50 901 €
- Maîtrise d'œuvre	5 599 €
TOTAL HT	56 500 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **DECIDE** à l'unanimité :

- d'accepter le projet de rénovation de l'office de tourisme de Prémanon qui doit être mis en œuvre au cours du 3^{ème} trimestre 2009 ;
- d'approuver le coût prévisionnel de l'opération estimé à 56 500 € HT et son plan de financement exposés ci-dessous :

Coût HT	Région Franche-Comté	Département du Jura	Communauté de communes
56 500 €	11 300 €	11 300 €	33 900 €

- de lancer une consultation en procédure adaptée pour pouvoir engager les travaux de rénovation ;
- de s'attacher les services du cabinet INGEBAT – maître d'œuvre - qui sera chargé d'assister la Communauté de communes dans ce travail ;
- de solliciter la participation financière de la Région Franche-Comté et du Département du Jura pour les montants définis dans le plan de financement ;
- de s'engager à réaliser les travaux dans le cas de l'attribution des aides sollicitées et à prendre en charge la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces concernant cette opération ;
- de dire que les crédits sont inscrits au budget primitif 2009 en section d'investissement – opération 49.

Monsieur le Président propose que les services de la Communauté de communes organisent prochainement pour les conseillers communautaires une visite des bâtiments propriétés de la collectivité.

Monsieur Laurent RICHARD explique qu'il va prochainement y avoir une assemblée générale de la copropriété de la Serre à laquelle appartient l'office de tourisme de Prémanon. Monsieur Laurent RICHARD souhaite qu'un élu de la Communauté de communes ou de la mairie de Prémanon assiste à cette réunion afin de pouvoir donner une information sur les travaux prévus à l'office de tourisme.

Délibération n°2009/039 : Contrat de station 2007/2013 – amélioration de l'information touristique et de la signalétique d'intérêt local

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil que la Communauté de communes s'est engagée depuis 2005 dans une démarche d'amélioration globale de la signalétique de la Station des Rousses.

Dans ce cadre, un règlement intercommunal sur la publicité extérieure et les enseignes a été adopté à l'unanimité par le Conseil de communauté le 5 décembre 2007. Ce règlement, qui a été élaboré avec l'appui du Parc naturel régional du Haut-Jura, fait l'objet d'un arrêté préfectoral daté du 22 janvier 2008. Il a par ailleurs été présenté aux acteurs économiques du territoire aux cours de deux réunions publiques organisées en janvier 2007 par la Communauté de communes.

Parallèlement, la Communauté de communes a réfléchi à la mise en place d'un système efficace et cohérent d'information et de guidage sur son territoire afin d'améliorer l'accueil de ses visiteurs. Entre 2006 et 2008, une étude a été menée dans ce sens par le cabinet SOMMEREISEN qui a établi un plan d'actions permettant la réalisation d'une signalétique adaptée à la réglementation et respectueuse de la qualité paysagère et architecturale du territoire.

Les mobiliers d'information, qui font tous l'objet d'une création spécifique, sont divisés en 3 types :

- signalétique directionnelle (lattes+ mats)
- relais information service (totems)
- panneaux évènementiels

Afin d'assurer une cohérence sur l'ensemble du territoire, les différents mobiliers proposés seront déclinés sur les 4 communes qui composent la station suivant un plan de jalonnement établi par le cabinet SOMMEREISEN et validé par les quatre communes. Ce plan de jalonnement indique l'ensemble des services (publics et privés) et commerces qui seront signalés.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **DECIDE** à l'unanimité :

- de mettre en œuvre l'opération « amélioration de l'information touristique et de la signalétique d'intérêt local » qui est inscrite au Contrat de station 2007/2013 au titre de la fiche action n°4.2.2.

- d'approuver le coût prévisionnel de l'opération estimé à 330 000 € HT et son plan de financement exposés ci-dessous :

Coût HT	Région Franche-Comté	Département du Jura	Etat FNADT	Communauté de communes + 4 communes
330 000 €	66 000 €	66 000 €	82 500 €	115 500 €

- de constituer un groupement de commande conformément à l'article 8 du Code des marchés publics et de désigner la Communauté de communes coordonatrice de l'opération, dans le cadre d'une convention de mandat qui devra être approuvée par l'ensemble des communes membres de l'EPCI ;
- de réaliser les travaux dans le cadre d'un marché à bons de commande ;
- de lancer une consultation d'entreprises en procédure adaptée ;
- de solliciter la participation financière de l'Etat, de la Région Franche-Comté et du Département du Jura pour les montants définis dans le plan de financement ;
- de s'engager à réaliser les travaux dans le cas de l'attribution des aides sollicitées et à prendre en charge la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces concernant cette opération ;
- de dire que les crédits sont inscrits au budget primitif 2009 en section d'investissement – opération 44.

Madame Annie BERTHET aimerait savoir si les socioprofessionnels devront enlever les pré-enseignes implantées à l'entrée des agglomérations.

Monsieur le Président répond que les socioprofessionnels auront l'obligation de déposer les panneaux considérés comme illégaux au regard de la réglementation en vigueur. Cette opération ne sera pas simple à mettre en œuvre, sachant toutefois qu'un délai (moratoire) sera donné aux socioprofessionnels pour effectuer la dépose. En contrepartie, les socioprofessionnels pourront figurer dans le nouveau programme de signalisation conçu par la Communauté de communes, à condition d'être référencés dans le plan de jalonnement.

Madame Evelyne GAY ajoute que des plans mentionnant tous les commerces et services de chaque village seront implantés à des endroits stratégiques et fréquentés du territoire de la station.

Madame Sylvie TINGUELY explique que, par expérience, il faudra être vigilant sur les conditions du contrat qui sera signé avec le futur prestataire chargé de mettre en place la nouvelle signalétique, ceci afin d'éviter de payer chaque année des coûts d'entretien très chers qui peuvent s'assimiler à du racket.

Monsieur Laurent RICHARD explique que la consultation sera lancée en juin prochain et que la nouvelle signalétique devrait être mise en place à l'automne 2009 et au printemps 2010.

Délibération n°2009/040 : Contrat de station 2007/2013 - création d'un poste d'animateur du Contrat de station

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil de communauté que la réalisation du Contrat de station 2007/2013 passe par la création d'un poste d'animateur qui serait chargé :

- d'assurer la mise en œuvre en continu du programme du contrat de station ;
- d'assurer les relations entre les différents acteurs du contrat de station : collectivités publiques, services de l'Etat, Parc naturel régional, socioprofessionnels, ...
- d'assurer le suivi financier du contrat de station ;
- rendre compte des opérations, des résultats et des effets du contrat de station ;
- d'animer l'observatoire du tourisme ;
- d'accompagner la démarche qualité station et labellisation.

Les services de la Communauté de communes (3 personnes – 2,8 ETP) ne peuvent aujourd'hui assumer dans de bonnes conditions cette charge de travail sans un renfort. Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'une somme de 15 000 € a été inscrite pour ce poste en dépense de fonctionnement du budget primitif 2009.

Le tableau des emplois des non titulaires serait ainsi modifié à compter du 6 mai 2009 :

Emplois : catégorie A. Ancien effectif : 1. Nouvel effectif : 2.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **DECIDE** à l'unanimité :

- de créer un emploi d'attaché territorial - catégorie A - non titulaire à temps non complet à raison de 28 heures par semaine pour exercer les fonctions d'animateur du contrat de station ;
- de fixer la rémunération sur la base de l'indice brut 423 et de l'indice majoré 376 ;
- d'établir un contrat de travail d'une durée de 7 mois avec le candidat retenu, la date prévisionnelle d'embauche étant fixée au 18 mai 2009 ;
- d'adopter la modification du tableau des emplois proposée ;
- de dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent recruté seront inscrits au budget 2009, chapitre 012, article 6413.

Monsieur le Président propose que quatre membres du conseil participent à l'entretien d'un candidat pressenti qui se déroulera **jeudi 14 mai 2009** à 17h30 au siège de la Communauté de communes. Mesdames Véronique BOUVRET et Evelyne GAY, Messieurs José CAMELIN et Francis LESEUR sont désignés par le Conseil de communauté pour participer à cet entretien.

Délibération n°2009/041 : Attribution de subventions pour l'exercice 2009

Monsieur le Président souhaite que le Conseil de communauté prenne position sur des demandes de subventions parvenues à la Communauté de communes pour l'exercice 2009. Ces demandes ont été examinées par le bureau communautaire.

Monsieur Francis LAFORGE explique que Trans'Organisation a sollicité une aide financière auprès de la commune de Lamoura en tant que ville d'arrivée de la Transju'trail. Monsieur Laurent RICHARD confirme qu'il s'agit d'une demande supplémentaire par rapport à celle qui est examinée par le présent conseil.

Monsieur Francis LAFORGE souhaite que le Conseil de communauté établisse la liste des événements identifiés « station » afin de clarifier la situation lorsque ce type de demande de subvention arrive dans les communes. Cela éviterait également au Conseil de communauté de devoir se déterminer chaque année sur des engagements qui s'inscrivent dans la durée.

Monsieur le Président propose à nouveau que la Communauté de communes détermine une procédure pour l'examen et l'analyse des demandes de subventions afin d'éviter les redondances entre la SOGESTAR, les communes et la Communauté de communes.

Madame Evelyne GAY propose que la commission « communication » pilote cette réflexion.

Monsieur Francis LESEUR déclare qu'il est plutôt défavorable à donner une aide financière aux associations qui participent à des congrès sur la station.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **ACCEPTE** à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :

- 5000 € au Centre polaire Paul-Emile Victor pour l'ensemble de ses activités et animations développées en 2009.
- 3500 € au Centre polaire Paul-Emile Victor pour l'organisation du Festival du Film polaire – décembre 2009.
- 1600 € au Festival de musique du Haut-Jura pour les Hivernales 2009.

- 500 € à l'association « Les amis des voies du sel » pour l'organisation de la manifestation « les voies du sel » - août 2009.
- 1000 € à Trans'Organisation pour la Transju'Trail 2009.
- 200€ au Club des Bécassiers pour l'organisation de leur congrès annuel à Lamoura en juin 2009 - encart publicitaire.
- 400€ à Jura Télémark pour la Varnavo 2009.

et de ne pas attribuer de subvention au Groupe Tétras Jura pour l'acquisition d'un véhicule.

Délibération n°2009/042 : vente d'un véhicule utilitaire

Monsieur le Président explique aux membres du Conseil que la Communauté de communes souhaite se séparer d'un véhicule utilitaire de marque RENAULT TRAFFIC 4x4 qui était mis à disposition de la SAEM SOGESTAR dans le cadre de la régie intéressée.

Les services de la Communauté de communes ont reçu une offre d'achat d'un montant de 50 € TTC pour ce véhicule qui est hors d'usage.

Monsieur le Président propose aux conseillers d'accepter cette offre.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **DECIDE** à l'unanimité de céder le véhicule utilitaire RENAULT TRAFFIC 4x4 à M. Ahmed EL AISSAOUI pour la somme de 50€ TTC.

Délibération n°2009/043 : Décision modificative n°1 du budget annexe « Maison médicale »

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2311-1, L2312-1 à L2313 et suivants,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 18 mars 2009 approuvant le budget primitif 2009,

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant ci-après pour faire face dans de bonnes conditions aux charges de copropriété liées à l'opération « Maison médicale »,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité d'adopter la décision modificative n°1 du budget annexe « Maison médicale » suivante :

Fonctionnement :

Dépenses

Article 6226 : Honoraires	+ 2 000,00 €
Article 6188 : Autres frais divers	+ 1 000,00 €

Recettes

70878 : Remboursement autres redevables	+ 3 000,00 €
---	--------------

Monsieur le Président lit à l'assemblée un courrier qu'il souhaite adresser à Monsieur Thomas LACROIX, médecin aux Rousses, afin de lui proposer d'intégrer la maison médicale.

Délibération n°2009/044 : Liste des actes signés par le Président

Vu les articles L5211-09 et L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil de communauté du 30 avril 2008 donnant délégation d'attributions au Président,

Monsieur le Président donne compte-rendu des actes signés depuis la dernière séance du Conseil de communauté :

- Contrat pour la pose de rideaux métalliques à la maison du tourisme des Rousses
Cocontractant : CHEVALIER GIROD - prix TTC : 3 339,54 €
- Contrat pour l'édition de cartes d'hôte
Cocontractant : GRAND PAVOIS - prix TTC : 1 570,35 €
- Contrat pour la mission de contrôle technique relatif à la construction de la maison médicale
Cocontractant : Bureau VERITAS - prix TTC : 2 499,64 €
- Contrat pour la mission de coordination sécurité santé relatif à la construction de la maison médicale
Cocontractant : Bureau VERITAS - prix TTC : 2 122,90 €
- Contrat pour la surveillance des zones de baignade
Cocontractant : SAEM SOGESTAR - prix TTC : 24 506,80 €

Questions diverses

- Monsieur le Président explique aux membres du conseil que le Département du Jura vient de finaliser son nouveau dispositif d'aide aux Communauté de communes appelé **EDAT** (engagements départementaux pour l'aménagement du territoire). L'EDAT viendra remplacer les anciens CTC (contrats territoriaux communautaires). Une réunion d'information sur le sujet aura lieu le 8 juin 2009 en présence de Monsieur Jean-Marie SERMIER. L'horaire et le lieu de la réunion seront communiqués ultérieurement.
- Monsieur le Président signale à l'assemblée que Monsieur José CAMELIN n'était pas présent lors des dernières réunions du comité de pilotage de **l'étude sur le NStCM** et lors de la table ronde qui s'est déroulée le 22 avril 2009 à Arzier. Les partenaires suisses posent la question de la validation des hypothèses proposées par les bureaux d'études et plus généralement de l'implication de la Communauté de communes au sein du comité de pilotage. Monsieur François GODIN souhaite donc savoir si Monsieur José CAMELIN continue d'assurer la représentation politique de la Communauté de communes dans le cadre de cette étude, la représentation technique étant toujours assumée par Monsieur Laurent RICHARD.
- Monsieur le Président explique aux membres de l'assemblée que le ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire organise, dans le cadre de **l'Atelier Montagne**, un séminaire national de restitution qui réunira les trois sites pilotes sélectionnés : la Vallée de Gaves dans les Hautes-Pyrénées, le territoire autour du lac de Naussac en Lozère et la Station des Rousses. La Communauté de communes doit recenser les personnes qui souhaitent participer à ce séminaire, les frais de déplacement étant pris en charge par la collectivité.
- Monsieur le Président donne la parole à Madame Sylvie TINGUELY qui présente les avancées des travaux de la **commission « diversification des activités »**. Les points évoqués lors de la dernière réunion de la commission sont les suivants :
 - ✓ validation du cahier des charges de l'étude de faisabilité concernant l'espace du monde polaire ;
 - ✓ validation du cahier des charges de l'étude de faisabilité concernant le centre aqualudique ;
 - ✓ Festival du film polaire 2009 : alignement de la subvention de la Communauté de communes sur le montant accordé par le Conseil Général du Jura, soit 3500 € ;
 - ✓ Point sur le dossier de la signalétique des rives du lac des Rousses.

Madame Sylvie TINGUELY regrette que le compte-rendu de cette dernière réunion de la commission « diversification des activités » n'ait pas été diffusé. Madame Sylvie TINGUELY explique qu'elle n'accepte pas les corrections apportées au compte-rendu par Monsieur Laurent RICHARD car elle ne retrouve ni l'esprit ni le sens de la réunion.

Monsieur le Président répond que Laurent RICHARD est systématiquement mobilisé pour mettre en forme les comptes-rendus des commissions. S'il y a un désaccord sur la rédaction d'un compte-rendu, Monsieur le Président pense que le compte-rendu en question doit être amendé et validé par l'ensemble de participants à la réunion au cours de la réunion qui suit.

- Madame Annie BERTHET propose que la Communauté de communes organise **une réunion d'amitié des élus des quatre villages**. Madame Annie BERTHET suggère de rassembler tous les élus communaux de la station autour d'un thème (ex. l'intercommunalité ou les stations touristiques) dans un cadre convivial.

Monsieur le Président se déclare très favorable à cette initiative. Une réunion de préparation est fixée le 14 mai 2009 à 18h15 à la Communauté de communes.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 20h30.

Fait aux Rousses, le 11 mai 2009

Le Président,

Le Secrétaire,

François GODIN

Xavier HUGON